



N° 002994/MINFOPRA/SG/DDRHE/SDC/SCDB

Yaoundé, le 30 APR 2020

## AVIS DE RECRUTEMENT

Le Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative informe le public qu'il est ouvert pour l'exercice 2020, au bénéfice de certains Départements Ministériels, un recrutement de cinquante-cinq (55) **Chauffeurs de la catégorie "3/1"**.

Les candidats devront subir un test de sélection qui se déroulera le 1<sup>er</sup> novembre 2020 dans tous les chefs-lieux de Région.

### I. CONDITIONS À REMPLIR POUR FAIRE ACTE DE CANDIDATURE.

Peuvent faire acte de candidature, les camerounais des deux sexes remplissant les conditions suivantes :

- réunir les conditions générales requises pour l'accès aux emplois dans la fonction publique ;
- être âgé de dix-sept (17) ans au moins et de quarante (40) ans au plus au 1<sup>er</sup> janvier 2020 (être né entre le 01/01/1980 et le 01/01/2003);
- être titulaire d'un **Permis de Conduire B**.

### II. COMPOSITION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE.

Les dossiers de candidature, qui seront reçus complets contre récépissé, dans les Délégations Régionales du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, au plus tard le **vendredi 16 octobre 2020**, comprendront les pièces suivantes :

1. une fiche de candidature timbrée à mille (1000) francs CFA dont l'imprimé sera retiré dans les services du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ou dans les Délégations Régionales dudit Ministère ;
2. une copie certifiée conforme de l'acte de naissance datant de moins de trois (03) mois, signée par une autorité civile compétente (Maire, Sous-préfet, Préfet, Gouverneur);
3. un extrait de casier judiciaire, bulletin n°3 datant de moins de trois (03) mois ;
4. une copie certifiée conforme du Permis de Conduire B signée par une autorité civile compétente et datant de moins de trois (03) mois ;
5. une attestation de présentation de l'original du Permis de Conduire B signée par une autorité civile compétente, datant de moins de trois (03) mois ;
6. un certificat médical délivré par un médecin du secteur public, datant de moins de trois (03) mois ;

7. une quittance de versement de la somme de quinze mille (15 000) francs CFA délivrée par un responsable du guichet EXPRESS UNION du lieu de dépôt du dossier de candidature;
8. deux (02) photos 4 x 4 ;
9. Une enveloppe timbrée à mille (1000) Francs CFA à l'adresse du candidat.
  - Les candidats ayant exercé pour le compte d'une administration devront fournir des documents justificatifs à cet effet.
  - Tout dossier incomplet, en retard ou dont les pièces sont signées par une autorité non compétente ne sera pas accepté.

### III. DEROULEMENT DU TEST DE SELECTION.

1. Le programme de composition est celui du cycle d'études délivrant le titre requis pour faire acte de candidature.
2. Ledit test se déroulera aux heures ci-après :

Nature de l'épreuve	Horaire	Durée	Coef.	Note éliminatoire
Epreuve Technique	08h-10h	2h	5	05/20

3. L'heure limite d'accès dans les salles est impérativement fixée à 7 heures précises.

### IV. DES CONDITIONS DE RECRUTEMENT

- Les résultats définitifs du présent test de sélection seront publiés par un communiqué du Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative.
- Les lauréats issus de ce test de sélection, seront recrutés par décision du Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, en qualité d'Agent de l'Etat relevant du Code du Travail.
- Les conditions de rémunération seront celles prévues dans le barème des salaires applicables aux personnels de l'État relevant du Code du Travail.
- Les candidats retenus au terme de la sélection seront affectés dans les différents Départements Ministériels concernés.

#### AMPLIATIONS :

- PM/SG
- DÉPART. MINISTERIELS CONCERNÉS
- MINFOPRA/DDRHE/CELCOM
- MINFOPRA/TTES. DÉL. RÉG.
- AFFICHAGE/CHRONO

Yaoundé, le **30 APR 2020**

**Le Ministre de la Fonction Publique  
et de la Réforme Administrative**



**JOSEPH LE**